



# ALAE MATERNELLE DU PIGNE

## CONTACT

Aux heures d'ouverture de l'ALAE (7h30/8h20, 11h45/13h35, 16h30/18h30)

**Karine Limouzy (directrice) / Alexia Grimalt (directrice adjointe)**

Tel : 06 30 28 48 63

mail : [alae.pigne@ville-lavaur.fr](mailto:alae.pigne@ville-lavaur.fr)

Pour plus d'info: <http://www.ville-lavaur.fr>

## PORTAIL FAMILLE

**Vous devrez inscrire vos enfants directement sur le portail famille, à l'aide de votre identifiant et mot de passe, aux prestations suivantes: ACCUEIL SOIR / RESTAURATION SCOLAIRE.**

L'inscription doit être faite 48h (jours ouvrés) avant le jour souhaité.

Site du portail famille: <https://www.mon-portail-famille.fr/client/mairie-lavaur>

## FACTURATION

Une facture mensuelle reprenant l'ensemble des prestations auxquelles vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) ( ALAE / repas / centre de loisirs) vous sera adressée chaque fin de mois sur votre portail famille).

Règlements : chèques, espèces, CB en ligne, prélèvements (s'adresser au secrétariat du centre de loisirs), chèques vacances ou CESU pour le centre de loisirs uniquement.

|                        | ALAE* | REPAS |
|------------------------|-------|-------|
| QUOTIENT FAMILIAL      | Tarif | Tarif |
| <500 €                 | 0,80  | 3.25  |
| 500 à 699 €            | 0,90  | 3.35  |
| 700 à 899 €            | 1,00  | 3.45  |
| 900 à 1099 €           | 1,10  | 3.55  |
| > 1099 €               | 1,20  | 3.65  |
| Supplément non inscrit | 0,50  | -     |
| Repas non réservé      | -     | 4.30  |
| * Montant hebdomadaire |       |       |

**Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial. Si les familles ne sont pas détentrices d'un numéro d'allocataire CAF ou MSA, elles devront présenter le dernier avis d'imposition (ou de chaque parent si les déclarations de revenu sont faites séparément) au moment de l'inscription. Le revenu pris en compte sera le revenu fiscal de référence.**

**Merci de compléter et signer la fiche de renseignements et la fiche sanitaire ci jointes.**

**Merci de fournir aussi l'attestation d'assurance extra scolaire.**

**AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2022**



# ALAE MATERNELLE DU PIGNE

## CONTACT

Aux heures d'ouverture de l'ALAE (7h30/8h20, 11h45/13h35, 16h30/18h30)

**Karine Limouzy (directrice) / Alexia Grimalt (directrice adjointe)**

Tel : 06 30 28 48 63

mail : [alae.pigne@ville-lavaur.fr](mailto:alae.pigne@ville-lavaur.fr)

Pour plus d'info: <http://www.ville-lavaur.fr>

## PORTAIL FAMILLE

**Vous devrez inscrire vos enfants directement sur le portail famille, à l'aide de votre identifiant et mot de passe, aux prestations suivantes: ACCUEIL SOIR / RESTAURATION SCOLAIRE.**

L'inscription doit être faite 48h (jours ouvrés) avant le jour souhaité.

Site du portail famille: <https://www.mon-portail-famille.fr/client/mairie-lavaur>

## FACTURATION

Une facture mensuelle reprenant l'ensemble des prestations auxquelles vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) ( ALAE / repas / centre de loisirs) vous sera adressée chaque fin de mois sur votre portail famille).

Règlements : chèques, espèces, CB en ligne, prélèvements (s'adresser au secrétariat du centre de loisirs), chèques vacances ou CESU pour le centre de loisirs uniquement.

|                        | ALAE* | REPAS |
|------------------------|-------|-------|
| QUOTIENT FAMILIAL      | Tarif | Tarif |
| <500 €                 | 0,80  | 3.25  |
| 500 à 699 €            | 0,90  | 3.35  |
| 700 à 899 €            | 1,00  | 3.45  |
| 900 à 1099 €           | 1,10  | 3.55  |
| > 1099 €               | 1,20  | 3.65  |
| Supplément non inscrit | 0,50  | -     |
| Repas non réservé      | -     | 4.30  |
| * Montant hebdomadaire |       |       |

**Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial. Si les familles ne sont pas détentrices d'un numéro d'allocataire CAF ou MSA, elles devront présenter le dernier avis d'imposition (ou de chaque parent si les déclarations de revenu sont faites séparément) au moment de l'inscription. Le revenu pris en compte sera le revenu fiscal de référence.**

**Merci de compléter et signer la fiche de renseignements et la fiche sanitaire ci jointes.**

**Merci de fournir aussi l'attestation d'assurance extra scolaire.**

**AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2022**